ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 52

présenté par M. Quentin, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 177 de cet article, substituer aux mots :

« Conseil de la politique »

le mot:

« comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à anticiper l'entrée en vigueur imminente du changement de dénomination de l'actuel Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, qui prendra désormais le nom de « comité monétaire ».